



LES PLATANES

Camping-Caravanning

85, RUE DU CAMPING
38850 CHARAVINES
LAC DE PALADRU

LOCATION
MOBIL-HOMES
CARAVANES

TÉL/FAX : 0476066470
www.camping-lesplatanes.com /Email : campinglesplatanes@orange.fr
POSITION GPS :
N 45° 25.885 E 5° 30.856
N° SIRET : 52192159300013



DEMANDE DE RESERVATION EMPLACEMENT CAMPING - SAISON 2011

NomPrénom.....
Adresse.....
Code postal.....Ville.....
Tél.....Email.....

Nombre de personnes : AdultesEnfant(s)..... Age : / / / /

Date d'arrivée Date de départ

EMPLACEMENT CAMPING	TARIF	x/nombre	TOTAL
Forfait 1 personne/nuit (emplacement = auto + 1 tente ou 1 caravane)	10.00€		
Forfait 2 personnes/nuit (emplacement = auto + 1 tente ou 1 caravane)	12.80€		
Personne supplémentaire/nuit	4.20€		
Enfant de 2 à 10 ans/nuit	4.00€		
Enfant jusqu'à 2 ans	Gratuit		
Electricité (6 ampères)/nuit	3.70€		
Electricité (10 ampères)/nuit	4.80€		
Animal (sauf cat 1 et 2)	2.00€		
Voiture supplémentaire/nuit	3.30€		
Visiteur/jour	2.50€		
Visiteur enfant (2 à 10 ans)/jour	2.00€		
Location VTT (tarif à la réception/possibilité de réserver d'avance)			
Taxe de séjour/personne/nuit	0.35€		
	Frais de réservation		12.00€
		TOTAL	
Acompte chèque libellé à l'ordre « Camping les Platanes » de 30% à renvoyer avec la demande ci-jointe			
Solde de votre séjour à régler le jour de votre arrivée			

Les emplacements doivent être libérés avant 12 heures, sinon il vous sera facturé une journée supplémentaire. Au-delà d'une voiture, le garage est obligatoire sur le parking extérieur.

Toute personne supplémentaire devra acquitter la redevance tarifaire plus la taxe de séjour/personne/nuit. Egalement tout visiteur est tenu de se présenter à l'accueil et de payer sa taxe visiteur.

ANNULATION :

- En cas d'annulation, l'acompte de 30 % sera conservé.

Avant de nous retourner votre réservation, il est prudent de nous contacter par téléphone ou e-mail pour connaître nos disponibilités.

Un contrat de réservation vous sera envoyé dès réception de la présente.

Les animaux (chiens-chats) sont acceptés (sauf cat 1 et 2) tatoués et vaccinés (carnet de vaccination obligatoire) impérativement tenus en laisse et les propriétaires doivent éliminer les salissures occasionnées par ceux-ci.

Date. Signature bon pour accord.....

Marlène et Laurent